

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
VILLE DE PLESSISVILLE

**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 020-25**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, le *Règlement 020-25 Relatif à la circulation des véhicules hors route (VTT)*.

Ce règlement entre en vigueur sous réserve du pouvoir de désaveu du ministre du Transport et de la Mobilité durable publié à la Gazette officielle du Québec.

Il peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au <https://plessisville.quebec/m-ville/administration/reglementation-municipale> et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 8 juillet 2025

**M<sup>E</sup> GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE**  
Greffière